

TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2016 COMMUNES

COMPOSITION DES PRIX

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :



ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Montant pour l'électricité fournie.



UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL

Montant de distribution qui correspond au prix d'acheminement du courant sur le réseau local et régional.



UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL

Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant, reversé à cet organisme, inclut désormais l'ensemble des services système de régulation du réseau.



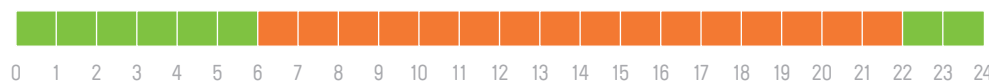
TAXES PUBLIQUES ET ÉMOLUMENTS

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

HORAIRE HEBDOMADAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES

Lundi à vendredi

■ Heures pleines ■ Heures creuses



Samedi et dimanche



Les clients qui souhaitent opter pour un profil Modulo (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur à double tarif, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT, VOTRE CHOIX EN TOUTE LIBERTÉ

Les contrats Energies Libres vous permettent de choisir le moyen de production et la provenance de votre électricité.

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES	VIA SUISSE Produit de référence	VIA ROMANDE + 0.2 ct./kWh ¹	VIA D'ICI + 1.4 ct./kWh ²	TARIF STANDARD - 0.1 ct./kWh ³
PROVENANCE	100 % suisse	100 % suisse romande	100% suisse romande (dont 20% solaire de proximité)	Non déterminée
PRODUCTION	60 % hydraulique 40 % nucléaire	100 % renouvelable	20% solaire 80% hydraulique	Non déterminée

La composition des contrats Energies Libres est attestée par TÜV SÜD.



TÜV SÜD certifie le mix d'électricité fournie par Romande Energie (« mix fournisseur »).

¹ soit un surcoût d'environ 7 % sur votre facture.

² soit un surcoût d'environ 11 % sur votre facture.

³ soit environ 1 % de moins sur votre facture.

POUR EN SAVOIR PLUS :
WWW.ROMANDE-ENERGIE.CH

VOTRE PROFIL DE CONSOMMATION

VOUS CONSOMMEZ MOINS DE 60 000 KWH PAR ANNÉE (SANS MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Solo : ce profil vous est destiné si vous consommez de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des petites entreprises.

Modulo : ce profil convient aux professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines et des heures creuses.

VOUS CONSOMMEZ PLUS DE 60 000 KWH PAR ANNÉE (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Profils Top (A et B) : les clients consommant moins de 60 MWh par an sont transférés à un profil sans puissance dès l'exercice annuel suivant.

Les clients avec mesure de puissance consommant moins de 300 MWh par an et dont le prix moyen dépasse celui des tarifs sans puissance, peuvent demander à être facturés conformément à ces derniers, ceci afin d'éviter des prix unitaires excessifs.

VOUS CONSOMMEZ PLUS DE 2 GWH PAR ANNÉE ET AVEZ UNE SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Les profils de consommation **Direct (A et B)** s'appliquent dans le cas où l'installation moyenne tension est propriété de SIE SA.

Les profils de consommation **Master (A et B)** s'appliquent dans le cas où l'installation moyenne tension est propriété du client.

Deux options par profil sont proposées (A ou B). Le choix de l'option A ou B est fait automatiquement lors du calcul de la facture, sur la base de l'acheminement le plus économique.

Top A, Direct A et Master A : ces profils, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'adressent aux clients dont le profil de consommation présente une faible durée d'utilisation de la puissance (DUP*).

Top B, Direct B et Master B : ces profils, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'adressent aux clients dont le profil de consommation présente une grande durée d'utilisation de la puissance (DUP*).

* DUP (h) est obtenue en divisant la consommation annuelle (kWh) par la puissance maximale mensuelle ¼ horaire moyenne (kW).

VOTRE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES :	ÉNERGIE ÉLECTRIQUE							
	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC
	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
	VIA SUISSE		VIA ROMANDE		VIA D'ICI		TARIF STANDARD	

CONSOMMATION INFÉRIEURE À 60 000 KWH PAR ANNÉE (SANS MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Solo	9.60		9.80		11.00		9.50	
Modulo	10.90	7.00	11.10	7.20	12.30	8.40	10.80	6.90
Forfait 24 / 24h ⁵	9.60		—		—		—	

CONSOMMATION SUPÉRIEURE À 60 000 KWH PAR ANNÉE² (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Top A	8.40	5.50	8.60	5.70	9.80	6.90	8.30	5.40
Top B	8.40	5.50	8.60	5.70	9.80	6.90	8.30	5.40

CONSOMMATION BASSE TENSION, SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW² (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Direct A ³	8.40	5.50	8.60	5.70	9.80	6.90	8.30	5.40
Direct B ³	8.40	5.50	8.60	5.70	9.80	6.90	8.30	5.40

CONSOMMATION MOYENNE TENSION, SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW² (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Master A ^{3,4}	8.40	5.50	8.60	5.70	9.80	6.90	8.30	5.40
Master B ^{3,4}	8.40	5.50	8.60	5.70	9.80	6.90	8.30	5.40

Un abonnement complémentaire de CHF 44.00 HT/mois sera facturé par point de mesure aux clients ayant exercé leur droit d'éligibilité, afin de couvrir les frais de transmission des données.

¹ Comprend les frais de transport du réseau très haute tension (Swissgrid), ainsi que les frais amont au réseau SIE SA (secours 125 kV), facturés par les SI Lausanne.

² Énergie réactive facturée : 4 ct./kVArh à partir d'un cos ϕ inférieur à 0.93 (correspondant à 40 % de l'énergie active, en heures pleines uniquement / non valable pour les profils Solo et Modulo).

³ Puissance minimale facturée : 600 kW.

⁴ En cas de comptage côté BT, les profils de charge sont majorés de 1.5 %.

HP : heures pleines
HC : heures creuses

⁵ L'application de ce profil est soumise aux conditions préalables suivantes :

- L'installation d'un appareil de mesure de l'énergie n'est techniquement pas possible ou celle-ci représente des coûts disproportionnés par rapport à la consommation attendue.
- La puissance moyenne qui sera utilisée pour le calcul de la consommation annuelle (8 760 h) est fournie par le client sur la base de mesures concrètes. SIE SA se réserve le droit de la vérifier. Cette puissance moyenne ne peut excéder la limite de 100 W.
- La facture est établie sur une base annuelle et par point de consommation.

Prix en CHF hors taxes et TVA 8 %.
Vous pouvez changer de tarif gratuitement une fois par année.

UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL				UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL ¹ & SERVICES SYSTÈME		
HP	HC	Abonnement	Puissance	HP	HC	Puissance
ct./kWh		CHF/mois	CHF/kW/mois	ct./kWh		CHF/kW/mois
6.77	6.50	—	—	1.73	—	—
7.89	5.25	8.00	—	1.87	1.39	—
6.52	3.33	—	—	1.67	—	—
6.52	2.01	80.00	4.79	1.72	0.86	0.92
3.82	2.01	80.00	9.57	1.21	0.86	1.85
3.68	1.17	80.00	2.69	1.81	0.89	1.01
2.18	1.17	80.00	5.37	1.27	0.89	2.01
2.85	0.90	115.00	2.07	1.93	0.92	1.09
1.69	0.90	115.00	4.13	1.35	0.92	2.19

S'AJOUTENT AUX PRIX CI-DESSUS :

Les taxes publiques et émoluments que Romande Energie et SIE SA reversent en totalité aux différents organes publics :

Prix en CHF hors TVA 8 %. Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

* Non assujettie à la TVA.
¹Chavannes, Ecublens, Renens. Crissier dès le 1.7.2016
²Crissier jusqu'au 30.06.2016

TAXES PUBLIQUES

Taxe fédérale	1.30 ct/kWh
Taxe cantonale*	0.18 ct/kWh
Emolument cantonal	0.02 ct/kWh
Emolument communal	0.70 ct/kWh
Taxe communale spécifique*	0.10 ct/kWh ¹
Taxe communale spécifique*	0.05 ct/kWh ²